

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 22 (1884)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La Constituenta  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188131>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le prédisposait aux grandes choses. Les larmes de la bien-aimée produisirent sur son âme d'amant et de guerrier une impression profonde. « Je la consolerai, se disait-il au fond de son cœur. Elle aura toutes les joies, toutes les gloires. Ce visage, qui est maintenant inondé de pleurs, je le ferai rayonner d'allégresse. » Le climat de l'Italie, la splendeur du ciel, l'éclat du soleil, la chaleur de l'été, l'enivrement de la guerre, l'odeur de la poudre, l'ardeur de la lutte, la fougue de la jeunesse, tout contribuait à enflammer l'imagination orientale du héros.....

Avec son caractère, Bonaparte n'aurait pas pu reparaitre vaincu devant Joséphine. Il voulait l'éblouir, la fasciner, lui arracher des cris d'admiration, lui apporter une gloire si lumineuse, si éclatante que les rayons en rejoignissent sur elle.....

C'est au moment où il la vit pleurer que la tendresse, l'ambition, l'orgueil, la soif de la victoire s'emparèrent de son âme, et donnèrent à son génie un élan, un essor, un développement inconcevables. Il se disait : « Je la reverrai, et je la reverrai triomphant. » Il devait donc vaincre à tout prix. Il voulait vaincre pour la France, il voulait vaincre pour Joséphine. Ce jour-là, il ne douta pas un instant de la fortune. Il crut plus que jamais à son étoile. Une voix secrète lui disait : « Va ! Joséphine elle-même dut se sentir rassurée par le regard d'aigle de son époux. La campagne des six jours allait commencer. L'amour d'une femme était un talisman, et avec ce talisman-là, Bonaparte allait faire des miracles.

Ces quelques extraits ne donnent-ils pas l'envie de lire tout entier l'intéressant ouvrage de M. Imbert de Saint-Amand ?

#### Un mariage dans l'Armée du Salut.

Le 15 courant a eu lieu, à Paris, le mariage de M. Simco et de M<sup>e</sup> Wallis. C'est la première fois, dit-on, que la maréchale Booth procède à une telle cérémonie.

Maréchale, colonel, capitaines et soldats occupaient l'estrade du fond de la salle et de nombreux invités le parterre.

La cérémonie débute par un cantique de circonstance : *Bénis ce mariage*. Les soldats ont revêtu un veston d'uniforme avec un S au collet; au milieu d'eux flotte un drapeau marron avec une étoile jaune au milieu; c'est le drapeau de l'armée, tenu par un jeune lieutenant qui le fait flotter en souriant sur un capitaine aux fines moustaches blondes, à côté duquel est assise une jeune fille vêtue d'une robe bleu foncé, avec un collet marron brodé d'un S et coiffée d'un affreux chapeau à rubans écossais. Ce sont les mariés.

Le chant terminé, le colonel les prie de se lever et leur adresse une allocution :

« Ne nous dites pas : Comment mangerons-nous, » comment boirons-nous ? C'est inutile. Ce sont les » payens qui se le demandent. N'ayez désir que du » royaume de Dieu. A chaque jour suffit sa peine ».

Puis il passe aux déclarations que le marié prononce après lui :

LE MARIÉ. — Je déclare que je n'ai connaissance, moi, Frédéric-William Simco, d'aucun empêchement légal qui s'oppose à ce que je devienne le mari de la capitaine Wallis. Je déclare que je désire être uni à elle par les liens du mariage.

LE COLONEL. — Voulez-vous prendre cette femme en mariage, vous engager à lui prêter aide et assistance et à exercer sur elle votre influence pour qu'elle se consacre entièrement à l'armée du Salut ?

LE MARIÉ. — Oui, je le promets.

Mêmes demandes et mêmes réponses pour la mariée.

Puis un parent de la mariée déclare donner son autorisation.

Le Capitaine Simco saisit la main de la capitaine Wallis et prend à témoin les personnes présentes qu'il la déclare être son épouse. Le drapeau s'agit au-dessus d'eux, et le marié passant ensuite l'anneau nuptial au doigt de la capitaine, ajoute : « Je mets cet anneau à ton doigt comme un signe solennel de ma promesse de combattre pour Dieu dans la glorieuse guerre du Salut. »

Et tous d'entonner, sur un signe de la maréchale, le cantique : *En avant !*

#### La Constitueinta.

Ora que sè sont prao délavà dein lè papai et que lè vòtèrs sont passaiès, faut espérâ qu'on arà cauquière dzors dè bon et qu'on porrà socliâ on bocon, kâ n'est pas l'eimbarras, s'eint sont-te de du cauquière teimps ! Vai ma fai se cein ne fasai pas maubin d'ourè tot cein que sè débitavè. C'étai à quoi ein porrâ lo mé derè, que s'on lè z'accutavè ti, n'ia-râi quasu min dè bons citoyeins.

Ne votâ pas po lè radicaux ! se desont lè ristous ; c'est dâi dzeins que vont férè férè décret ào canton dè Vaud, et que n'ont de què dâi meintès. L'ont tot medzi et ora sont d'obedzi d'eimprontâ po payi lè dettès que l'ont fé. Se vo lè nonmâ, ne sein sur dé férè lo betecu ion dè stao quatros matins.

Ne votâ pas po lè ristous ! se fasont lè radicaux. Clliao tsancro dè mômiers que mèpresont lè pâysans lâo font boun'asseimblant po lè z'appedenzâ ; mà on iadzo que saront nommâ po no gouvernâ, on ne sâ pas trao iô no vont menâ, ni cein que vont férè, Quand vo diont : « ordre et économie, » cein vâo derè : « à moi l'os ; » et quand ne le z'arein, se fotront atant dào pourro peuple que dè l'an 40.

Que faut-te crairè dè tot cein ? Mè mouzo que vont ti trao liein, que ne faut pas accutâ tot cein que sè dit, et que y'a onco dâi brâvo citoyeins on pou per tot, et que ti clliao conseillers qu'ont étâ nommâ sont dâi crâno zigues. L'est pi damadzo que clliao que n'ont pas z'u prao dè voix n'aussont pas pu entrâ asssebin ; mà la tsambra dâo Grand Consel n'est pas prao granta, et sarà po on autre iadzo.

Ora, que vont te férè pè clliao Constitueinta ? Faut espérâ que cein àodrà bin et que clliao tsecagnès vont botssi. D'ailleu on m'a de que y'avâi dou menistrès que lâi volliauont étrè, que l'est on boun'affrè, po cein que clliao que voudront allâ trao liein saront d'obedzi dè férè atteinchon, kâ vo cheinti bin qu'on n'ousè pas tot derè devant monsu lo menistrè.

Tot parâi coumeint on ne sè pao pas tant fiâ ài tétus et ài retoo, s'ein porrâi bin trovâ que sè vont onco tsermailli per lè ; assebin po que tot sè passai ein oodrè, lo président farâi bin dè teni su sa chére on chansonnier vaudois, et quand on aleingâ voudrà amenâ dâo grabudzo et dâo bizebille, lo président n'arâi qu'à àovri la paletta et à einmourdzi :

« Que dans ces lieux règne à jamais ! » adon tota la constitueinta sè mettrai à zonna lè quattro partiès et la bassa et lo pourro mina-mor que sè verrai dinsè copà lo subliet, sarai ébaubi su lo momeint ; mà sè mettrai assebin à tsantà et porräi onco deré : « La liberté, la paix ! » et lo crouio momeint sarai passâ.

Et quand on maulinteinchounâ voudräi derè dào mau d'on bravo collègue, lo président farai on signo, et très ti tsantériont : « Qu'il vive et soit heureux ! »

Ora se y'ein a ion que sè voudräi eingrindzi, lè z'autro lài fariont : preni don po refrain : Ci qu'âmè bin sa patrie, Sarà todzo prau conteint.

Et « qu'on déroule ! » Et « Du haut des montagnes ! » et tant d'autrè ! que lo président farai bramâ quand y'a oquie que ne va pas, remettront lè z'afférés ; lè conseillers sodront dè totès lè tenabliès diés coumeint dâi tiensons, et l'eintreront ti dé beindè tsi lo pére Bize ein tsanteint dé tieu : Elévens ensemble nos voïx ! »

Et dinsé, tot sé passerai bin.

#### Le chant de l'alouette.

Le poète Ronsard a plaisamment imaginé, selon le goût naïf de son siècle, de faire passer dans ses vers une imitation de sons que fait entendre l'alouette dans son ascension aérienne :

Elle, guindée du zéphire,  
Semblable à lui, vire et revire  
Et y déclique un joli cri  
Qui rit,  
Guérît,  
Et tire l'ire,  
Des esprits mieux que je n'écris.

#### Recettes.

*Inflammation des paupières.* — Voici un remède de bonne femme, qui fera hausser les épaules aux docteurs de la Faculté, nous dit un abonné, mais il est excellent. — Lorsque vous avez les paupières enflammées et les yeux injectés de sang, faites cuire une pomme reinette grise ; écrasez-la et faites-en un petit cataplasme dans une fine mousseline. Vous l'appliquerez sur l'œil malade et, au bout de deux ou trois heures, vous serez guéri.

*Côtelettes de veau glacées.* — Il faut les piquer de petit lard, les faire revenir en casserole et cuire à petit feu dans deux verres de bouillon, avec carottes, oignons, sel, poivre et un demi-jarret de veau ; étant cuites, sortez-les, faites réduire la gelée, passez-la au tamis et glacez-en vos côtelettes.

Nous désirerions savoir à l'obligeance de qui nous devons l'envoi du *Franco-Canadien*, qui nous fait très plaisir, cela afin que nous puissions au moins remercier l'auteur de cette aimable attention.

#### Boutades.

Entendu à la gare :

— Bonjour, François, il y a un siècle qu'on ne vous a vu.

— C'est vrai ; il y a au moins sept ou huit ans.

— Et comment va-t-on à la maison ?

— Mais ça va passablement.

— Vous avez une fille déjà grande.

— Oui, seize ans... Ah ! j'ai bien des remerciements à faire à M. le Juge de Paix, à M. le Syndic, à M. le Préfet... Ces messieurs l'ont tant bien placée ; elle est chez de si braves gens !...

— Ah ! vraiment ; eh bien, tant mieux... Et où est-elle ?...

— A la discipline de Moudon.

Un mariage de raison.

— Tu sais qu'Angélique se marie ?

— Oui, on m'a montré son fiancé. Comment a-t-elle pu se décider à un pareil choix ? il n'a plus de cheveux, il louche, il...

— C'est vrai, mais il est très riche, et il a envoyé à Angélique un superbe collier en brillants.

— Ah ! très bien, c'est le présent qui fait passer le futur.

Chez le coiffeur.

— Comment, dit un client, il est déjà six heures ?

— Oh, monsieur ! répond le garçon, les jours sont si courts à présent !

Entre bohèmes :

— Ça te ferait-il plaisir de déjeuner avec moi ?

— Oui.

— Eh bien ! fais mettre un couvert de plus, dans un quart d'heure je suis chez toi.

La scène se passe à la maison de jeu de Bade. Un jeune joueur en est à son dernier louis ; il regarde le croupier avec un sourire interrogateur :

— Où me conseillez-vous de le mettre ? c'est le dernier.

— Si c'est le dernier, répond le croupier, je vous conseille de le mettre dans votre poche.

Nous venons de lire, dans un acte notarié, cette disposition :

Par devant M<sup>e</sup> ...., notaire, etc.

La Veuve X... est jouissante avec ses enfants, pendant son veuvage ; de plus, les filles non mariées du dit X... ont droit de jouir, à commencer à la mort de leur mère, de deux chambres, de la cuisine et d'une place à l'écurie pendant leur célibat...

**THÉÂTRE.** — Dimanche, 27 janvier 1884.

(Admission des billets du dimanche.)

**Les Enfants d'Edouard,**

tragédie en 3 actes, de Casimir Delavigne.

**Le Truc d'Arthur,**

pièce nouvelle en 3 actes, du Palais-Royal.

Ordre : 1<sup>o</sup> Les Enfants ; 2<sup>o</sup> Le Truc.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C<sup>ie</sup>.